

Analyse



*Finance
contemporaine :
qu'est-ce qui échappe
encore à la
marchandisation ?*

*Ce qu'une approche
juridico-éthique nous
apprend (1/2)*

Réseau

Financité

Ensemble, changeons la finance



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

À l'heure de la marchandisation du monde et des rapports humains, attribuer une valeur marchande à un arbre, un animal, de l'eau, la vie, l'amour, etc. au motif de les protéger ou de les valoriser, est de plus en plus pratiqué par des acteurs de la finance. À bien y penser, l'objectif ne serait-il pas, à certains égards, inverse ? En quoi la monnaie est-elle une juste mesure de la valeur des choses ?¹

En quelques mots :

- De nos jours, la marchandisation gagne du terrain.
- Le droit fait pourtant la distinction entre « choses dans le commerce » et « choses hors du commerce », mais celle-ci ne semble pas opposable aux acteurs de la finance.
- L'introduction de certaines choses dans le commerce pose problème.

Mots clés liés à cette analyse : Monnaie, législation, profit, développement durable, biens communs.

1 Considérations terminologiques

Le verbe « vendre » a plusieurs sens, et nous nous limiterons à examiner deux d'entre eux :

- « Céder la propriété de quelque chose à quelqu'un, en échange d'une contrepartie monétaire : *Il m'a vendu son vélomoteur pour 100 euros.*
- Faire le commerce de quelque chose : *Le boucher vend de la viande* »².

Juridiquement, la vente est une convention par laquelle une personne (le vendeur) cède à une autre personne (l'acheteur) ses droits de propriété sur une chose ou une valeur lui appartenant³.

Un premier enseignement de la définition est qu'on ne peut vendre que des choses. Bien que prohibé par les lois et règlements belges et internationaux, le commerce des êtres humains existe pourtant et se pratique. Une chose, c'est toute entité naturelle ou artificielle qui se distingue des personnes humaines⁴. La chose peut être corporelle ou incorporelle⁵.

1 Dans une analyse subséquente, les perspectives de cette marchandisation croissante sont envisagées à partir du cas spécifique des semences agricoles.

2 Dictionnaire Larousse : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/vendre/81375>.

3 Dictionnaire de droit privé : <http://www.dictionnaire-juridique.com/definition/vente.php>

4 L'être humain dans son entièreté n'est pas une chose, mais des parties de son corps peuvent, à certains égards, être qualifiées de choses. Il en est ainsi de certains organes.

5 Une chose incorporelle concerne des choses sans existence matérielle ou sans support matériel. C'est le cas par exemple des parts sociales ou des actions de sociétés, des droits d'auteur, des droits de créance, etc. Les choses corporelles sont celles qui sont physiquement saisissables. C'est le cas d'une voiture, d'un ordinateur, etc.

Un deuxième enseignement de la définition concerne le droit de vendre. Normalement, on ne peut vendre que des biens dont on est propriétaire. En effet, vendre entraîne un transfert de propriété d'une personne à une autre ; la propriété pouvant s'entendre comme tout rapport d'appartenance ou d'appropriation de choses⁶ (biens ou valeurs économiques).

Enfin la définition nous rappelle que la vente d'une chose implique, en principe, une contrepartie monétaire, en échange de la cession d'une chose.

Sur une base légale, s'il n'y a que des choses qui peuvent être vendues, ou faire l'objet d'une appropriation privée, en est-il, ou devrait-il en être ainsi de toutes les choses ?

2 De nos jours, presque toutes les choses peuvent être vendues

Il existe bien des choses qu'on ne peut pas vendre, mais leur liste a tendance à s'amenuiser progressivement. Dans un ouvrage paru en 2012 et intitulé *What money can't buy – The moral limits of markets*, Michael J. Sanders constate que, de nos jours, presque toutes les choses peuvent être vendues. Dans ce contexte, il donne des exemples de biens et services qui, il y a des décennies, n'étaient pas susceptibles d'être vendus.

Une nuit dans une chambre de prison confortable (82 dollars) : dans certaines prisons aux États-Unis, les prisonniers peuvent se payer un hébergement plus confortable, plus propre, loin des chambres de ceux qui n'ont pas payé.

Le séjour en prison relevant du service public de la justice, par essence gratuit, l'on se demande quel est le fondement d'une telle distinction de standing dans les prisons.

Les services d'une mère de substitution indienne pour mener une grossesse (6250 dollars) : jusqu'en août 2016, les couples occidentaux qui avaient besoin de mères de substitution se dirigeaient essentiellement vers l'Inde, et ce, pour deux raisons. D'une part, la pratique était légale dans ce pays et, d'autre part, elle y était moins coûteuse qu'aux États-Unis.

Toutefois, le gouvernement indien a émis des réserves par une mesure législative datant d'août 2016. Le corps humain étant par essence indisponible, vendre son corps

6 En termes d'appropriation, on distingue la propriété publique, la propriété privée et la propriété collective ou commune. La propriété privée est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements (article 544 du Code civil). La propriété publique se réfère à tous les biens publics, lesquels sont rangés soit dans le domaine public, soit dans le domaine privé de l'État. La propriété commune ou collective fait référence aux choses qui n'appartiennent à personne et dont l'usage est commun à tous (article 714 du Code civil).

pour fournir une prestation peut surprendre, d'autant que la pratique n'est légale que dans peu de pays.

Le droit de tuer un rhinocéros noir en voie de disparition (150 000 dollars) : l'Afrique du Sud a commencé à autoriser la vente du droit de tuer un nombre limité de rhinocéros, afin de donner aux éleveurs une motivation pour protéger les espèces en danger de disparition.

Tuer des éléments d'une espèce dans le but de la protéger semble contradictoire. On a plutôt tendance à imaginer que seule l'interdiction de la chasse peut réduire le nombre de décès dans l'espèce protégée. Curieusement, cette politique sud-africaine semble produire des effets positifs, même si, sur le principe, le droit de tuer paraît inconciliable avec toute idée de protection de la vie.

Le numéro de téléphone de son docteur (1500 25 000 dollars par an) : aux États-Unis, un nombre croissant de médecins offrent un accès à leur téléphone portable afin de bénéficier d'un rendez-vous médical immédiat (le jour même).

Le droit à la santé est cité dans plusieurs Constitutions, dont celle de la Belgique, et dans des textes internationaux comme un droit fondamental. Monnayer un accès privilégié au médecin est contradictoire avec la consécration d'un droit de tous à la santé. En effet, les personnes qui n'ont pas les moyens de s'offrir un rendez-vous rapide chez le médecin devront observer un plus grand moment d'attente de leur rendez-vous, ce qui réduit leur droit d'accès au médecin.

Une multitude de cas peuvent ainsi être cités : la spéculation sur la mort d'une personne, le droit de polluer l'atmosphère, l'admission dans de grandes universités américaines, la location de parties de son corps pour des besoins de publicité commerciale, etc.

Quoi qu'il en soit, si tout, ou presque tout est à vendre, est-ce un problème ? Et, si oui, en quoi ?

3 Si tout, ou presque, peut être vendu, en quoi est-ce un problème ?

Le fait que presque toutes les choses soient susceptibles d'être vendues pose problème au plan socio-économique, éthique et écologique ou politique.

3.1 Problème socio-économique : inégalité d'accès

Les exemples cités plus haut montrent bien que, pour certains biens et/ou services, les prix demandés ne sont pas à la portée de toutes les bourses. Cela soulève un problème d'inégalité. Dans ce contexte, la vie devient encore plus difficile pour les personnes aux revenus modestes. S'il est vrai qu'il en a toujours été ainsi, il convient de relever que la marchandisation croissante a tendance à exacerber ces inégalités. Si

la richesse se limitait au pouvoir d'acheter un yacht ou une nouvelle voiture, les inégalités entre riches et pauvres ne seraient pas si marquées. En revanche lorsque l'accès à une bonne éducation, aux soins de santé, etc. devient payant, la richesse apparaît comme une condition nécessaire à la survie.

Par conséquent, le fossé entre les riches et les pauvres s'agrandit avec pour corollaire une grande importance accordée à la monnaie, en tant que bien susceptible de thésaurisation illimitée. La monnaie tend ainsi à devenir plus importante que l'humain. La monnaie, qui aurait dû être un moyen, a tendance, de plus en plus, à devenir une fin en soi. Les inégalités économiques et sociales ne font que croître, parce qu'on ne cesse d'accorder au pouvoir d'acheter et/ou de vendre une place exorbitante.

3.2 Problème socio-économique : inégalité d'accès

Attribuer un prix à toutes les choses peut provoquer leur sur-utilisation.

Au plan éthique, la traite des êtres humains et le commerce illégal des organes humains posent de sérieux problèmes de bioéthique⁷. Quelle place faut-il accorder à l'être humain dans la société, lorsque le gain devient la finalité ultime ?

Dans la nature, la pollution, la déforestation, etc. créent des problèmes de réchauffement climatique.

Certaines ressources de la nature sont en voie de disparition à cause des actions humaines.

D'après les acteurs de la finance, placer un prix sur toute chose contribue à définir sa valeur et à permettre de prendre conscience de son importance. Dans le film documentaire intitulé *Nature, le Nouvel Eldorado de la Finance*, produit par Arte en février 2015, plusieurs acteurs de la finance le soutiennent mordicus.

Un exemple est celui de la firme multinationale Monsanto qui s'est spécialisée dans la production et la distribution des semences. Elle s'organise pour obtenir des brevets sur presque toutes les espèces, afin de contrôler la filière des semences. Or les semences qu'elle distribue ne sont pas réutilisables après les récoltes, ce qui implique une lourde dépendance des agriculteurs vis-à-vis de la firme. Pendant des générations, les semences étaient constituées par des familles et des communautés, et il est curieux de se demander comment on a pu arriver au stade de leur appropriation privative (par le biais des brevets).

7 Guy Canivet, « Les contrats portant sur les choses hors du commerce – L'exemple des contrats sur les organes humains », Cycle Droit, économie et justice, 25 septembre 2006.

3.3 Problème politique : la faiblesse de la politique législative

Politiquement, il convient de relever que le caractère appropriable ou non d'une chose relève des compétences de l'État, qui l'exerce par le biais de la législation. Classiquement, on distingue les choses dans le commerce, des choses hors du commerce.

Lorsqu'on peut accomplir des actes juridiques permettant de disposer de biens, alors, ces derniers sont susceptibles d'être vendus, prêtés en usage ou acquis en propriété. Il n'y a que les choses qui sont dans le commerce qui peuvent être l'objet des conventions (article 1128 du Code civil). Ainsi, tout ce qui est dans le commerce peut être vendu, lorsque des lois particulières n'en ont pas prohibé l'aliénation (article 1598 du Code civil).

Les choses hors du commerce sont des choses exclues de toute forme d'appropriation. On peut citer :

L'état des personnes : À titre d'exemple, on peut citer l'état civil, le nom, la nationalité, etc. Même si l'on peut contester une filiation, l'état des personnes est considéré traditionnellement comme indisponible, car une personne ne peut vendre ce qui la constitue.

Certains droits attachés à la personne : il s'agit des biens protégés par le droit. Ces droits sont incessibles, on peut en bénéficier pour soi mais ils sont indisponibles car attachés à la personne.

C'est le cas par exemple des créances alimentaires, des droits à réparation d'un préjudice (matériel, moral, corporel), etc.

Le fait que presque toutes les choses peuvent être vendues induit une certaine faiblesse des pouvoirs publics à réguler efficacement la vie en société. L'État dispose d'un pouvoir législatif à travers lequel il est censé produire des normes juridiques justes et adaptées à l'évolution de la société. En plus du pouvoir de faire les lois, l'État est également détenteur de la force publique et garant de la paix sociale. À cet effet, il devrait être en mesure de jouer son rôle afin que certaines dérives soient évitées.

4 Conclusion

De nos jours, la liste des choses qui échappent à la vente se réduit et cela pose de graves problèmes, notamment au plan socio-économique, écologique et politique. Dans une analyse subséquente, nous insisterons sur le cas spécifique du marché des semences. Ce sera l'occasion, à travers un exemple concret, de montrer la faiblesse du pouvoir législatif à préserver les droits des agriculteurs de commercialiser leurs propres semences.

Willy Tadjudje et Rosa Stucki
Juin 2016

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :

Finance et société :

Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.

Finance et individu :

Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.

Finance et proximité :

Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

Le Réseau Financité est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.